

Nombre de Membres en exercice :	08
Nombre de suffrages exprimés :	05
Votes Pour :	05
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul:	00
Abstention:	00

DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

N° BS-2022-03

Séance du 11 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze mai à dix-sept heures trente, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Bureau Syndical du SIAGA, sous la présidence de Monsieur REYNAUD Jean Louis Président, dûment convoqués le quatre mai deux mille vingt-deux.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X			
Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Marc GAUTIER	1		Χ	
Monsieur Williams DUFOUR	X			
Monsieur Freddy REY			Χ	
Madame Dominique COMBAZ	. X			
Monsieur Daniel BATON			Χ	
Monsieur Patrick ROULAND	X			

Secrétaire de séance : Alain Perrot

Objet : Ecole de l'eau

Monsieur le Président rappelle que le SIAGA a prévu la réalisation d'une démarche d'éducation à l'environnement, spécifiquement centrée sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, doit s'inscrire dans d'autres logiques, complémentaires à celles des démarches de communication (notamment celles développées par le SIAGA et le PNR dans les fiches C2.1 et C2.2 et celles proposées dans le cadre de l'appel à projet « Eau et démarches citoyennes » de l'Agence de l'eau).

Les objectifs d'une Ecole de l'Eau en Chartreuse

- ⇒ L'acquisition, par un public motivé, de connaissances structurées dans un cadre systémique ;
- ⇒ La compréhension des enjeux techniques et sociaux de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau sur le territoire ;
- ⇒ La rencontre et le partage entre des habitants et élus concernés, des techniciens de l'eau, des représentants des acteurs institutionnels de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- ⇒ La production d'avis ou de recommandation permettant d'éclairer la gestion actuelle et prospective de la ressource en eau sur le territoire ;
- ⇒ L'élaboration d'initiatives d'information ou d'accompagnement en direction du ou de public(s).

Publics visés:

Sur l'ensemble du périmètre du contrat :

Habitants du bassin versant du Guiers : inscription souhaitée pour l'ensemble du cycle Usagers de l'eau et des milieux aquatiques Elus en charge de l'eau ou d'autres thématiques Techniciens des collectivités

> REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20220511-BS_2022_03



Sujets abordés:

- Gestion quantitative des ressources en eau
- Restauration et préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau
 - o Espaces de bon fonctionnement
 - o Restauration de la continuité écologique
 - o Gestion des espèces exotiques envahissantes
 - o Préservation et la gestion des zones humides
- Préservation voire l'amélioration de la qualité des eaux
- Adaptation aux effets du changement climatique...
- > INDIQUE que le coût estimatif de la mission est de 21 000 € HT
- PROPOSE de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement de cette action de sensibilisation.
- > PROPOSE de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical

- > SOLLICITE l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau sur le montant TTC.
- > SOLLICITE l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- > AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré en séance Le 11 mai 2022 Le Président, Jean-Louis Reynaud

Publiée le Transmise au Représentant de l'État le M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

